Le 16 janvier 2024

En ce début d'année 2024 les élu-e-s et mandatés CGT Renault Le Mans vous présentent leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour vous et pour vos proches.

En 2024, souhaitons une année de paix, de justice, de solidarité !

Si certains d'entre nous se laissent facilement tenter par la réplique du « *on verra bien !* », beaucoup espèrent encore que la vie change en mieux pour nous et pour les générations à venir.

Vouloir vivre mieux à partir d'une meilleure rémunération de son travail, de meilleures conditions sociales et de travail, un meilleur environnement, ne relève pas d'un conte de fée !

Ce sont autant de perspectives qui appellent à s'organiser pour (re)prendre nos affaires en mains !

Nous démarrons cette nouvelle année avec la réception pour chacun-e d'entre nous de la cotation de notre emploi que nous avons reçue par courrier ou sur notre coffre fort électronique.
Ces cotations peuvent sastisfaire certain-e-s, mais elles déçoivent aussi beaucoup !

Si donc vous estimez que votre cotation ne correspond pas à votre emploi réellement exercé, sachez que vous avez un mois pour contester ou demander des explications à l'employeur.

Pour cela les élus et mandatés CGT tiennent à votre disposition un modèle de courrier à adresser à votre responsable RH. N' hesitez pas à nous demander conseil !
Avec ces cotations, des salariés avec restrictions d'aptitudes ou un handicap se retrouvent classés A2 alors que leurs collègues exercant le même emploi qu'eux sont cotés supérieurement.

Au regard des règles fixées par l'UIMM, être classé-e A2, c'est à peine savoir lire et écrire !!! C'est dire si c'est humiliant !!! Dans une entreprise comme Renault, compte-tenu des tests réalisés avant l'embauche en CDI, le classement A2 ne devrait pas exister.

Ensemble nous devons porter l'exigence que les postes en production démarrent au minimum B3 chez Renault !

Classer son personnel A2 est quelque part un aveu de la Direction qui montre l'absence d'évolution de certains salariés APR avec pourtant des années d'ancienneté !

Alors que vendredi 26 janvier prochain débutera la négociation annuelle obligatoire avec la direction générale de RENAULT, ce sera l'occasion de porter nos revendications en termes d'évolution de carrière et de salaire en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle convention collective. D'ores et déjà vos attentes doivent s'exprimer dans les UET et les services et être remontées le plus rapidement auprès des militants CGT.

Localement un nouveau changement d'horaires est à venir !

En fin d'année 2023, toujours en lien avec l'évolution du dispositif conventionnel, les organisations syndicales (dont la CGT) signataires de

l'accord organisation du temps de travail du 16 mai 2022 ont été invitées à renégocier cet accord à partir des nouvelles règles d'attribution des compteurs RTT (CTI-CTE) pour les catégories ex-ETAM-Cadres.

La direction de l'établissement ayant refusé les propositions formulées par les organisations syndicales, l'accord en question est donc devenu caduc au 1er janvier.

Pour rappel, cet accord nous avait permis de ne pas effectuer 4 heures de plus par an en diminuant l'acquisiton des CTE de 0,5 jour par an / par salarié. Puisque le dit accord n'a désormais plus court, la direction nous a informés que de nouveaux horaires s'appliqueront au sein de notre établissement à compter du 1er février 2024. Ces nouveaux horaires auront pour but de nous faire travailler 4 heures de plus par an ! (diposition de l'accord Re-nouveau 2025 signé par les organisations CFDT, CFE-CGC et FO).

A l'heure où notre usine tourne souvent au ralenti dans pas mal de secteurs, l'augmentation du temps de travail est une aberration ! Après le recours à l'APLD et au CTE (qui risquent malheureusement de durer encore) la direction ne trouve pas mieux que d'augmenter le temps de travail de 4 h par an.

Dès que nous aurons plus de précisions sur ce projet d'évolution des horaires de travail, nous vous tiendrons evidemment informés !

En 2024 comme chaque année, nos vœux sont appelés à se traduire concrètement dans nos actes !

Pour que du mieux disant devienne possible, nous vous invitons vivement à renforcer la CGT pour peser durablement et intervenir plus efficacement sur tous les sujets nous concernent.

Sans vous rien n'est possibe, c'est avec vous que tout le devient !

Bonne année 2024

En guise d'étrennes pour les intérimaires !?

Aux alentours du 11 janvier des intérimaires ont pu constater lors du virement de leur paie qu'il manquait l'allocation de fin d'année.

Après nous avoir interpellés, nous nous sommes donc renseignés auprès de la direction qui nous a effectivement confirmé qu'un problème de logiciel de gestion des intérimaires de tous les sites RENAULT aurait retardé le versement de l'allocation de fin d'année pour tous les intérimaires.

Si la direction indique que la situation sera régularisée pour tous les intérimaires éligibles à tout ou partie de cette allocation, celle-ci ne donne aucun délai pour résoudre cette mauvaise surprise.

Plusieurs centaines d'€ additionnées aux jours d'APLD, voilà ce que la direction offre comme étrennes aux intérimaires travaillant chez Renault !

Solde intéressement 2023

Comme présenté à l'occasion de la réunion de suivi de l'accord d'intéressement local qui s'est tenue le 5 janvier dernier, les résultats obtenus en 2023 permettent le versement d'une somme totale de 1320€ au titre de l'intéressement local pour l'année 2023.

Il faut remonter à 2006 pour toucher un intéressement annuel à peu près égal à ce montant, mais ce montant 2023 est un record.

Après avoir déjà touché une avance de 600 € en juillet 2023, une autre avance de 250€ en septembre 2023, le solde de 470 € bruts sera versé avec la paie de janvier.

Pour rappel, la CGT est signataire de l'accord d'intéressement local 2023.